

# De nouveaux aménagements au Domaine de Fabrégas

Le chantier ouvert sur la partie basse du site appartenant au Conservatoire du littoral vise à réaménager l'aire de stationnement et à réaliser un verger de collection. Fin des travaux avant Noël.



L'aménagement en cours se trouve sur la partie du domaine située en bordure du rond-point des Deux-Frères. En médaillon, Richard Baréty, chargé de mission au Conservatoire du littoral.

(Photos M. G. et DR)



**A** l'angle de la route de Fabrégas et du début de la Corniche merveilleuse, un vaste travail de terrassement est engagé depuis quelques semaines. Dans cette partie basse du domaine de Fabrégas, où se situe un parking naturel, le Conservatoire du littoral, propriétaire du site, la métropole TPM et la ville de La Seyne cofinancent un chantier de près de 200 000 euros (chacun des partenaires apportent un tiers de la somme). Explications avec Richard Baréty, chargé de mission au Conservatoire du littoral.

## Pourquoi avoir décidé de réaménager l'aire de stationnement du domaine de Fabrégas ?

On a vu avec le gestionnaire du site (TPM) la nécessité de requalifier, du point de vue paysager, cette aire qui sert davantage aux usagers de la plage qu'à ceux du domaine. Certes, l'objectif prioritaire du Conservatoire n'est pas de faire des parkings ; on pousse d'ailleurs régulièrement les politiques publiques à développer des mobilités visant à réduire le nombre de véhicules. Mais quand ça préexiste et que l'utilité est avérée, on fait en sorte que l'usage du stationnement soit compatible avec l'intérêt naturel du site. L'aire de stationnement restera donc non artificialisée et sera végétalisée avec des arbres d'ombrage, notamment des pins, bien

adaptés au climat et au sol.

## Sa capacité va-t-elle augmenter ?

En fait, on a repensé le périmètre où le stationnement était souvent anarchique, car pas vraiment organisé ; les premiers arrivés se mettaient comme ils voulaient, ce qui faisait perdre de la place. En redessinant et en reponctuant l'espace, on va parvenir à mettre plus de véhicules, une bonne soixantaine, sur une emprise moindre. Cela devrait permettre de laisser des places disponibles pour les usagers du domaine qui viennent s'y promener, en complément du deuxième parking, plus réduit et situé plus au nord, où peuvent stationner les clients du maraîcher.

## Qu'en est-il de l'aménagement d'un verger de collection sur les restanques situées au-dessus du parking ?

L'idée est de reconstituer un paysage de verger avec des variétés un peu oubliées mais qui ont prospéré en Provence. Il ne s'agit pas de dupliquer les collections du Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles, mais c'est un clin d'œil patrimonial. Plus d'une soixantaine d'arbres seront plantés, des amandiers, abricotiers, oliviers, jujubiers, néfliers, pruniers... Des sujets qui, avec le houppier, feront environ 2,5 mètres et une dizaine de

centimètres de diamètre, ce qui permettra de voir rapidement le rendu de cet alignement en termes de graphisme.

## Les fruits seront-ils mis à disposition du public ?

Ce n'est pas prévu, même si on n'est pas dans une logique de production. Il est possible que les fruits profitent à l'agriculteur installé sur le site puisqu'il travaille avec une association qui fabrique des compotes. On peut aussi imaginer l'organisation d'une fête du goût pour les faire déguster à tous. Cela étant, on est conscient qu'on n'empêchera pas le chapardage, même si le verger sera entouré de ganivelles. Contrairement au site jumeau, le domaine de l'Ermitage à Saint-Mandrier, qui est clos par des murs, ici ce ne sera pas le cas. Mais il y a un agent qui assure le gardiennage de la bâtisse, avec une vue plongeante sur la partie basse du domaine.

## Le chantier en cours devrait être terminé quand ?

On avait prévu que les travaux soient réalisés de mai à juillet, mais du retard a été pris pour des raisons administratives. En même temps, vu la sécheresse, il aurait été compliqué de planter durant cette période. Donc tout a été décalé sur la fin d'année, plus favorable pour les végétaux. Tout devrait être terminé avant Noël.

**PROPOS RECUEILLIS PAR M. G.**

## Pourra-t-on promener les chiens sans laisse ?

Alors qu'une pétition circule pour demander à pouvoir promener les chiens non tenus en laisse sur le domaine, le propriétaire du site rejette cette idée. Motif : « *Ce n'est pas compatible avec l'objectif sur ce terrain du Conservatoire du littoral, la préservation des équilibres écologiques et paysagers.* » Richard Baréty rappelle à ce propos que, depuis 2015, un arrêté municipal interdit la présence des chiens en liberté sur le site. Cette mesure a d'ailleurs été reconduite via un nouvel arrêté municipal publié avant l'été.

## Un problème de nombre et de comportement

Motif : « *Avec la quantité de chiens qui viennent ici, assure Richard Baréty, on observe un impact important sur la flore, ainsi que des problèmes d'hygiène. On a constaté des déjections tous les 50 cm près de l'aire de stationnement, alors que des enfants passent juste à côté. Quand l'équipe de débroussaillage intervient, elle est couverte de déjections. Des promeneurs auraient été importunés par des chiens non tenus. C'est devenu ingérable. C'est un problème de nombre et de comportement.* » Dans ce contexte, poursuit le représentant du Conservatoire, « *nous avons convenu avec la Ville et TPM de remettre à jour cette interdiction. Car le fait de demander que les*



(Photo doc V.-m.)

chiens soient tenus peut réduire la fréquentation et la quantité de déjections. La signalétique sur place sera donc renforcée et sans équivoque. Et on demande à la commune de rester ferme sur ce point. »

Richard Baréty précise que « *des consignes vont être données aux gardes du littoral. Ils ont toutes les prérogatives pour constater les infractions. Il y a une phase d'explication et de tolérance avant de déclencher les procès-verbaux et les amendes qui pourront aller jusqu'à 135 euros.* » Interrogée hier sur le sujet, la maire de La Seyne explique que « *la ville doit appliquer le règlement des parcs qui lui est imposé.* » Nathalie Bicaïs indique qu'elle était toutefois « *prête à étudier un assouplissement de la réglementation, par exemple en autorisant l'entrée des chiens sans laisse le matin avant 9 h 30 et le soir après 18 h. Mais nous ne pouvons le faire sans l'accord du propriétaire qui, pour l'heure, n'y est pas favorable.* »